

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2018

Le Maire ouvre la séance à 20h30.

Membres présents : Laurence FORTIN, Robert CHOQUER, Noël FOREST, Valérie FAVE, Pierre LEBALLEUR, Gwénaëlle LE DUFF, Jean François GUILLEMETTE, Armelle FUR, Claudie LE GALL, Sandrine GONTHIER, Caroline BREMOND FOREST, Hervé LE DU.

Membres absents : Erwan COLLEC, Jonathan LIZIARD

Membres ayant donné procuration : Nathalie AYISSI JEZEQUEL, Jean Paul ABIVEN,

Le PV de la réunion du 7 décembre 2017 est adopté à l'unanimité. Claudie LE GALL est nommée secrétaire de séance.

A l'ouverture de la séance, Laurence FORTIN, informe le conseil de la démission de Jérémy PERSON, conseiller municipal depuis 2008. Il n'a pas souhaité évoquer les raisons de sa démission.

I – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017

Pour l'exercice 2017, le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'année précédente, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer. Considérant que les opérations de recettes et de dépenses correspondent à celles du compte administratif de la commune, le maire propose d'approuver le compte de gestion 2017. Accord unanime du conseil.

II – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Laurence FORTIN présente au conseil municipal les comptes de l'exercice 2017 du budget principal. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 081 877,19 € et les recettes à 1 322 093,99 €. L'excédent de fonctionnement s'élève donc à 340 886,43 €. La maîtrise des charges se poursuit, le travail est long, mais finit par payer. Une étude financière a été demandée au percepteur, elle devrait confirmer les efforts de la commune. En recettes, il faudra faire face rapidement à la baisse significative du FPIC. La suppression de la taxe d'habitation sera compensée par une dotation de l'Etat.

Le nombre de transactions immobilières génère, lui, une hausse des droits de mutation.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 1 058 505,39 € et les recettes à 1 063 254,86 €. Les dépenses, en hausse par rapport à 2016, concernent la fin des travaux de rénovation de l'église et la construction de la maison du patrimoine. Les recettes proviennent du FCTVA, des subventions et de la réalisation d'un emprunt pour la maison du patrimoine.

Le besoin de financement s'élève à 216 701,49 €.

Le résultat global se chiffre à 124 184 ,94 €. Ce résultat est en hausse constante depuis 2014. Le compte administratif 2017 est soumis au vote : il est adopté à l'unanimité (moins le vote du maire qui doit s'abstenir).

III – AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement au compte 1068 « réserves » à hauteur de 216.701,49 € pour couvrir le besoin de financement et de laisser le reste au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour 124 184,94€.

Le déficit d'investissement sera maintenu au compte 001 « résultat reporté » pour la totalité, soit 216.701,49 €.

Le maire ajoute que le résultat de fonctionnement pourrait être affecté en totalité à la section d'investissement, mais il ne serait plus possible de le récupérer. Il est préférable de l'affecter uniquement à hauteur du besoin de financement.

IV – REVALORISATION DES TARIFS DE CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE

Les tarifs des concessions dans le cimetière n'ont pas été revalorisés depuis 2015. Il est proposé de les revaloriser comme suit :

- Petite concession pleine terre – durée 30 ans : 115 €
- Grande concession pleine terre – durée 30 ans : 225 €
- 1 case dans le columbarium – durée 10 ans : 235 €
- 1 case dans le columbarium – durée 15 ans 350 €
- 1 case dans le columbarium – durée 20 ans : 470 €

Accord unanime du conseil municipal pour faire appliquer ces nouveaux tarifs.

Robert CHOQUER ajoute qu'un nouveau columbarium de 6 cases vient d'être installé au cimetière et que l'accès par l'Allée des Tilleuls a été recouvert d'un enrobé.

V – RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Le Maire informe le conseil municipal que la ligne de trésorerie de 150 000 € arrive à échéance le 28 février 2018. Il est utile de la renouveler en cas de problème de trésorerie. Le Crédit Agricole a donné une suite favorable à la demande de renouvellement aux conditions suivantes :

- Montant : 150 000 €
- Durée : 12 mois
- Tirage : pas de minimum imposé
- Commission d'engagement : 0,25% l'an, soit 375 €
- Frais de dossier : 350 €
- Taux variable : Euribor 3 mois moyenné + 1,30%

Après délibération, le conseil municipal se prononce favorablement à l'unanimité pour signer un nouveau contrat avec le Crédit Agricole. A noter que les frais de dossier et d'engagement étant élevés (parfois plus que les intérêts), il conviendra de débloquer la ligne le plus tard possible.

V – ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE A COMPTE DE LA RENTREE 2018

Armelle FUR, adjointe aux affaires scolaires, informe le conseil municipal qu'il est envisagé un retour à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée de septembre 2018. Ce retour à la semaine de 4 jours, fait suite à l'enquête réalisée auprès des familles et après avis favorable des conseils d'école, réunis les 12 et 13 février 2018. Elle ajoute que les Temps d'Activités Périscolaires seront supprimés et que le centre de loisirs sera ouvert le mercredi toute la journée.

A noter que 57% des familles ont répondu à l'enquête et que 54% d'entre elles ont émis le souhait de revenir à la semaine de 4 jours

En outre, afin de favoriser les apprentissages fondamentaux préconisés par les chrono-biologistes, il est proposé de modifier les horaires de classe, de la manière suivante :

- Le matin : école de 8h30 à 12h, soit 3h30 au lieu de 3h
- L'après-midi : école de 14h à 16h30, soit 2h30 au lieu de 3h

Le nombre total d'heures d'école reste inchangé (24 heures) et la pause méridienne sera de 2 heures, comme aujourd'hui.

Cette proposition de modification des horaires de classe n'ayant pas été soumise aux conseils d'écoles, il est proposé d'émettre un avis favorable, après concertation et recueil de l'avis des conseils d'école extraordinaires, prévus le jeudi 22 février 2018.

A l'unanimité, le conseil municipal se prononce en faveur :

- D'un retour à la semaine de 4 jours : lundi, mardi, jeudi, vendredi, avec la suppression des TAP et la réouverture du centre de loisirs le mercredi matin.
- De la modification des horaires de classe, après recueil de l'avis des conseils d'écoles extraordinaires : lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30.

Claudie LE GALL regrette qu'une évaluation de la réforme n'ait pu être menée. C'est à contrecœur que le conseil municipal de LA ROCHE se prononce pour l'arrêt des cours le mercredi matin, car le but de la réforme était de favoriser les apprentissages sur 5 matinées de classe. Mais pour être en cohésion avec le bassin de vie de Landerneau, il ne semble pas pertinent de continuer.

Enfin, concernant l'école maternelle, et au vu des effectifs (54 enfants en monolingue), la suppression d'un demi-poste a été annoncée pour septembre.

VI – REFORME DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Les statuts de la Communauté ont subi un certain nombre de modifications suite aux nombreux transferts de compétences intervenus depuis 2012. Aussi, dans un objectif de lisibilité des compétences exercées, une démarche de réforme a été engagée en juin 2017. Le document se présente désormais de la manière suivante :

- Les statuts proprement dits, qui reprennent strictement les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives définies au code général des collectivités territoriales,

- Une charte de gouvernance politique de la Communauté reprenant son historique, ses politiques de fonds de concours et les accompagnements à maîtrise d'ouvrage pour les communes.

Chaque commune membre doit délibérer sur cette refonte. Après concertation, le conseil municipal de LA ROCHE-MAURICE se prononce favorablement pour adopter les nouveaux statuts de la communauté des communes du Pays de Landerneau Daoulas.

VII- AVIS SUR PROJET du SCoT DU PAYS DE BREST

Le projet de révision du SCoT du pays de Brest a été arrêté par le comité syndical du pôle métropolitain le 19 décembre 2017. A la suite de cette étape et avant l'enquête publique, une phase de consultation est en cours. Les communes comme les EPCI du pays de Brest sont sollicitées pour émettre un avis sur le projet avant le 16 avril 2018. La commune de LA ROCHE-MAURICE est la première à délibérer sur ce dossier.

Le PADD du SCoT constitue le projet politique des élus. Il se fonde sur les conclusions des différents diagnostics du rapport de présentation afin de définir des orientations stratégiques pour l'aménagement du territoire. Le projet des élus du pays de Brest s'organise aujourd'hui selon 3 grands axes :

- Renforcer la performance économique du pays de Brest
- Valoriser la qualité du cadre de vie et les ressources naturelles, facteurs d'attractivité et de développement durable
- Maintenir les grands équilibres du territoire

Le document d'orientations et d'objectifs du SCoT (DOO) traduit le projet des élus en prescriptions. Il représente le volet opérationnel du SCoT qui, dans un rapport de compatibilité, s'impose aux documents et opérations dits « inférieurs » : Plans Locaux d'Urbanisme, Programmes Locaux de l'Habitat, Plans de Déplacements Urbains, principales opérations d'aménagement (ZAD, ZAC,...) ainsi qu'autorisations d'urbanisme commercial.

Il contient un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC), qui fixe les règles en matière d'urbanisme commercial, ainsi que des documents graphiques ayant la même valeur juridique que les documents écrits. De nombreux thèmes sont abordés, certains présentent peu de changements par rapport au SCoT de 2011 (actualisation, nouveau vocabulaire...), d'autres ont été adaptés pour prendre en compte la généralisation des PLU intercommunaux et les demandes d'évolution par rapport au SCoT de 2011.

Le Maire énumère les nouveautés et originalités de ce SCoT : un volet « commerce » détaillé, l'économie maritime et littorale mieux prise en compte, la pérennité agricole à 20 ans, l'encadrement strict du changement de destination, une nouvelle approche de la trame verte et bleue, la trame noire, un volet « paysage » plus précis... Un des objectifs du SCoT est de fixer à 50 % le taux de renouvellement urbain, ce taux est ambitionné à 30 % pour les communautés de communes. La France est un pays consommateur de foncier, il faudra modifier ces habitudes.

Dans ce dossier, on retrouve beaucoup de similitudes avec l'élaboration du PLUi, qui doit être en compatibilité avec le SCoT.

Après délibération, le conseil municipal de LA ROCHE-MAURICE émet un avis favorable aux orientations globales du SCoT du Pays de BREST.

VIII- SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR L'ENTRETIEN DU CHATEAU

La dernière convention passée avec le Conseil Départemental du Finistère pour l'entretien et la mise à disposition du château est caduque. L'objet de cette convention était de mettre à disposition, selon des modalités précises, les ensembles immobiliers ci-dessous :

- Structures ruinées du château cristallisées pour des besoins de conservation,
- Les équipements de valorisation : panneaux, bancs, passerelles, portails
- Dépendances vertes...

En contrepartie, la commune en assure l'entretien, grâce à des collaborateurs occasionnels intervenant pour son compte.

Il est proposé de renouveler la convention avec le Conseil Départemental du Finistère, propriétaire de l'ensemble, pour une durée de 5 ans.

IX- QUESTIONS DIVERSES

Subvention : Il est proposé de verser une subvention de 100 € au collectif du 2^{ème} collège public à Landerneau. Accord du conseil. Le maire ajoute qu'une première réunion de travail est programmée avec les élus départementaux au sujet de la construction du 2^{ème} collège public. Le collectif reste mobilisé.

Changement de dénomination d'un quartier et numérotation des habitations : suite à des plaintes parvenues en mairie concernant la signalisation du quartier de Kerguinou, qui s'étend sur un secteur très large, le conseil municipal décide de nommer la partie haute de ce quartier « Kerguinou-Huella ». Dans un même temps, ce nouveau quartier sera numéroté. Il en sera de même pour le quartier de Kernévez-Coz, qui ne possède pas de numéro.

La mairie fera le nécessaire pour remonter ces informations au service du cadastre en vue de la géolocalisation.

La séance est levée à 22h15.